



Service
Actions Scolaire et Péri-scolaire

Rentrée **scolaire** 2024



Inscriptions

Scolaires, péri-scolaires & extrascolaires

Du 4 mars au 5 avril 2024

SOISY-SOUS-MONTMORENCY.FR



Soisy
SOUS-MONTMORENCY



Inscriptions mode d'emploi

1. POUR QUI ?

- Les inscriptions scolaires concernent tous les enfants ayant atteint 3 ans avant le 31 décembre 2024, et les enfants nouvellement arrivés sur la commune.
- Les accueils de loisirs maternels et élémentaires (mercredis et vacances) sont réservés aux enfants scolarisés sur la commune dans les écoles de Soisy, ou habitant Soisy, de leurs 3 ans révolus jusqu'à leurs 12 ans (date anniversaire) et dont les deux parents exercent une activité professionnelle.
- Les inscriptions périscolaires et extrascolaires renouvelées automatiquement sous réserve du paiement de toutes vos factures antérieures.

2. AUPRÈS DE QUEL SERVICE ?

Les inscriptions ont lieu auprès du service Actions Scolaire et Périscolaire du 4 mars au 5 avril 2024.



COORDONNÉES
2 avenue du Général de Gaulle
Tél. : 01 34 05 21 04 ou 21 22



HORAIRES D'OUVERTURE :
• Le lundi de 13h30 à 19h
• Du mardi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h
• Le samedi de 8h30 à 11h45



3. ESPACE FAMILLE

Afin de faciliter votre quotidien, la Ville met à votre disposition Espace Famille, son portail de démarches en ligne pour les activités périscolaires et extrascolaires.

Après l'inscription de votre enfant, vous recevrez un mail d'activation de votre compte avec identifiant et mot de passe provisoires.

Grâce à Espace Famille vous pourrez :

- Consulter et payer vos factures périscolaires et extrascolaires.
- Effectuer vos réservations d'accueils de loisirs pour les mercredis et les vacances.
- Adhérer au prélèvement automatique et à la facture en ligne. Si vous souscrivez à cette option vous ne recevrez plus de facture papier par courrier.



www.espace-citoyens.net/soisy-sous-montmorency/espace-citoyens/

4. QUEL DOCUMENT FOURNIR ?

Documents originaux à présenter pour toute nouvelle inscription :

- ▶ Fiche individuelle de renseignements (en cas de fratrie, merci de compléter une fiche de renseignements par enfant).
- ▶ Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- ▶ Carnet de santé
- ▶ 1 photo d'identité récente de l'enfant
- ▶ Justificatif domicile de moins de 3 mois
- ▶ En cas d'hébergement : attestation d'hébergement + carte nationale d'identité de la personne qui vous héberge.
- ▶ Copie du jugement de divorce ou de mesures provisoires sur la garde de l'enfant en cas de séparation ou divorce

Pour l'inscription ou le renouvellement d'inscription à l'accueil de loisirs mercredis et vacances :

- ▶ Justificatif de travail de moins de 3 mois pour chaque parent (dernier bulletin de salaire ou attestation employeur ou extrait récent du Kbis ou attestation de formation).

Transmission des documents :

- ▶ À déposer au service Actions Scolaire et Périscolaire en mairie ou à envoyer par mail à l'adresse suivante : scolaire@soisy-sous-montmorency.fr



Tout changement de situation doit être communiqué au service Actions Scolaire et Périscolaire.

5. ASSURANCE

- ▶ La commune est assurée pour les risques qui relèvent de sa responsabilité. Votre enfant doit obligatoirement être assuré pour les dommages qu'il peut causer à autrui (garantie responsabilité civile). Cette assurance doit être obligatoirement remise aux accueils périscolaires et extrascolaires.
- ▶ Les enfants qui se blessent, même légèrement, doivent prévenir immédiatement leurs animateurs pour l'établissement de la déclaration d'accident. La déclaration est faite selon l'appréciation de l'animateur ou du directeur.



Carte scolaire

En application de la carte scolaire, l'affectation de votre enfant dans un établissement dépend de votre lieu de résidence. Cependant, faute de places disponibles, votre enfant pourra être affecté dans une autre école de la ville.



Règlements intérieurs

Il est impératif que vous preniez connaissance des règlements intérieurs des prestations scolaires sur le site de la Ville : rubrique Éducation/jeunesse/ Vie scolaire et périscolaire/ Formalités.



Tarifs et règlement des prestations

1. TARIFS DES PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES 2024/2025

En application de la décision n°2024-204 du 5 juillet 2024
Révision des tarifs en aout 2025

PRESTATIONS	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE ⁽¹⁾
Pause méridienne de 11h30 à 13h30		
Repas compris	6,20 €	/
Avec panier repas fourni par la famille	3,80 €	/
Préscolaire⁽²⁾ à partir de 7h30		
Maternelle et élémentaire	4,80 €	/
Postscolaire⁽²⁾		
Maternelle de 16h30 à 19h	7,50 €	/
Élémentaire de 18h à 19h	5,05 €	/
Études dirigées de 16h30 à 18h		
Élémentaire uniquement	2 €	/
Accueil de loisirs mercredis et vacances⁽²⁾ de 7h30 à 19h		
Repas et goûter compris	19 €	47,50 €
Avec panier repas fourni par la famille	16,90 €	46 €
Droit annuel d'inscription		
Valable du 1 ^{er} septembre au 31 aout de chaque année scolaire Hors restauration et études	16 €	16 €

(1) S'applique aux enfants non domiciliés et non scolarisés sur Soisy-sous-Montmorency.

(2) Modulation des tarifs possible selon conditions de ressources



2. FACTURATION

- La prestation accueil de loisirs pour les mercredis et vacances est facturée selon le calendrier prévisionnel de présence. Toute réservation non annulée par mail ou directement auprès du service Actions Scolaire et Périscolaire, 8 jours avant, sera facturée. En cas d'annulation pour raison médicale, un certificat médical est à nous remettre dans un délai d'un mois.
- Les autres prestations sont facturées au jour de présence.

3. RÈGLEMENT DES PRESTATIONS SCOLAIRES

Les factures sont adressées mensuellement au domicile, en début de mois, à terme échu, ou consultables sur Espace Famille pour les adhérents à la facture en ligne.

Elles doivent être réglées entre le 15 et la fin de chaque mois, en optant pour l'une des formules suivantes :

- ▶ Règlement en ligne (carte bancaire) sur Espace Famille
- ▶ Prélèvement automatique
- ▶ Chèque à l'ordre de la Régie des prestations scolaires
- ▶ Carte bancaire
- ▶ Espèces

Les factures devront être réglées en totalité, sans y apporter de rectification.



Coordonnées et horaires

1. COORDONNÉES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET ACCUEILS DE LOISIRS

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES			ACCUEILS DE LOISIRS			
ÉCOLE	DIRECTION	COORDONNÉES	PRÉ	POST	MERCREDIS	VACANCES
ÉCOLES MATERNELLES						
Descartes	Mme MULLAÏ	36 avenue des Courses 01 34 05 06 85	X	X	X	X
Jean de La Fontaine	Mme COSTANTINI	13 rue d'Andilly 01 34 05 03 16	X	X	X	X
Saint-Éxupéry	Mme DUBAND	Avenue des Noyers 01 34 05 00 41	Jacques Prévert			
Jacques Prévert	Mme FEITUSSI	Rue Paul Gauguin 01 34 05 08 47	X	X	X	X
ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES						
Descartes	M. LAURENT	8 avenue Descartes 01 34 05 08 99	X	X	Descartes	André Normand
Émile Roux 1	Mme NICOLINO	5 rue des Écoles 01 34 05 01 78	André Normand			
Émile Roux 2	Mme FORESTO	6 avenue du Général de Gaulle 01 34 05 02 41				
Les Sources	Mme BIANCHI	Chemin des Laitières 01 39 64 07 33	X	X	André Normand	
Saint-Éxupéry	Mme TRUCHET	Avenue des Noyers 01 34 05 08 32	X	X		
ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE						
Monnet Schuman	Mme CHAISE-VIANDIER	1 allée de l'Europe 01 34 05 03 86 / 01 34 05 04 11	X	X	Maternels : J. Prévert Élémentaires : A. Normand	
ÉCOLE PRIVÉE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE						
Jeanne d'Arc	Mme VERSCHOOT	8 rue des Écoles 01 34 17 51 58	/		Maternels : J. de La Fontaine Élémentaires : A. Normand	

ACCUEILS DE LOISIRS

Accueils de loisirs maternels :

- Descartes : 06 49 04 51 39
- Jean de La Fontaine : 07 89 71 14 88
- Jacques Prévert : 06 49 04 52 07

Accueils de loisirs élémentaires

- Descartes : 06 24 47 96 59
- André Normand : 06 47 37 06 08
01 34 05 21 06

2. HORAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

	LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI		MERCREDI & VACANCES
	Maternelle	Élémentaire	
7h30 ▶ 8h30	Accueil préscolaire		Accueil de loisirs à la journée <i>Arrivée entre 7h30 et 9h</i> <i>Départ entre 16h30 et 19h</i>
8h30 ▶ 11h30	Classe		
11h30 ▶ 13h30	Pause méridienne		
13h30 ▶ 16h30	Classe		
16h30 ▶ 18h	Accueil postscolaire	Études dirigées	
18h ▶ 19h		Accueil postscolaire	

3. COORDONNÉES DES RESPONSABLES DES ACCUEILS DE LOISIRS

- ▶ Responsable accueils de loisirs élémentaires : **06 23 16 15 35** ou **01 34 05 21 06**
- ▶ Responsable adjoint accueil de loisirs élémentaire : **06 23 16 15 29** ou **01 34 05 21 07**
- ▶ Responsable des accueils de loisirs maternels : **06 88 34 92 23** ou **01 34 05 21 08**

Rentrée **scolaire** 2024

SERVICE ACTIONS SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

2 avenue du Général de Gaulle
95230 Soisy-sous-Montmorency

 01 34 05 21 04 / 21 22

 scolaire@soisy-sous-montmorency.fr



Soisy

SOUS-MONTMORENCY

SOISY-SOUS-MONTMORENCY.FR

